



Commission Permanente du 12 juin 2006

La Commission Permanente est saisie de décisions portant sur trois thèmes :

I Economie : Simplification et amélioration des aides aux entreprises

→ **Simplification des dispositifs de soutien de la Région aux entreprises pour une aide « souple » et porteuse d'actions à l'export.**

→ **Diversification des exploitations agricoles en Charente.**

II Apprentissage : dossier central de la Commission Permanente avec la mise en œuvre de la politique régionale :

→ **Objectifs 2007-2011 : renouvellement des créations de CFA et sections d'apprentissage**

→ **Cap sur la rentrée 2006 : donner aux CFA les moyens d'accomplir leur mission en termes d'investissements prioritaires et d'ouverture de nouvelles formations**

→ **CFA de Charente : une rénovation optimale et concertée**

III Transport régional de voyageurs :

→ **modernisation des matériels ferroviaires pour une meilleure qualité du réseau TER, en complément des commandes de nouveaux matériels.**

*

La Commission Permanente sera aussi informée du lancement de l'opération « **petits pains et pommes** », réponse innovante aux besoins nutritifs dans les lycées après l'interdiction des distributeurs automatiques.

Simplification des dispositifs de soutien de la Région aux entreprises pour une aide « souple » et porteuse d'actions à l'export

Dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Economique, le Conseil régional Poitou-Charentes a décidé de mettre à la disposition des entreprises **un guichet unique d'aides le mieux adapté possible à leurs besoins et spécificités propres d'activité, tant au niveau national qu'international.**

C'est pourquoi, il est proposé :

- 1 **d'assouplir le dispositif actuel en permettant à la Région d'intervenir pour des aides spécifiques, en complément du dispositif actuel d'attribution d'une aide globale**

Cette décision vise à **donner plus de souplesse aux interventions de la Région**, en permettant de soutenir des actions ponctuelles d'investissement ou de créations d'emplois. Elle doit aussi permettre de **mieux mobiliser les aides régionales en complément avec les aides d'Etat, pour simplifier le montage des dossiers des entreprises**, lorsque la convention sur la délégation à la Région de la gestion des aides d'Etat aura été mise en œuvre.

- 2 **d'inciter le développement des entreprises à l'export, par l'adoption d'un nouveau dispositif CoRDDEX** qui s'étendra également aux projets individuels, avec la possibilité de soutenir de manière conséquente l'ensemble des actions d'une entreprise à l'export ainsi que les formations aux techniques d'export, le perfectionnement en langues étrangères ou encore le recrutement du premier cadre export.

Ce nouveau dispositif devrait permettre aux entreprises de rattraper leur retard à l'international : pour rappel, les exportations régionales représentaient, en 2005, seulement 1,4% des exportations françaises, alors que le PIB régional représentait 2,2% du national.

Diversification des exploitations agricoles en Charente

La diversification des exploitations agricoles est un facteur important de développement économique, permettant la création d'activités et de valeurs ajoutées tout en renforçant le tissu rural et social du territoire concerné.

C'est pourquoi, le Conseil régional propose de signer une Convention d'aide aux investissements de diversification agricole avec le Département de la Charente qui souhaite accompagner la démarche de la Région dans ce domaine et ainsi abonder les aides régionales.

Cette convention met en œuvre le schéma régional de développement économique, en application de la loi qui prévoit que la Région coordonne les aides économiques des collectivités territoriales. Cela illustre la volonté d'un travail en commun autour d'objectifs partagés, au service de la diversification des exploitations agricoles.

Objectif de la Convention : permettre au département de la Charente d'intervenir, en accompagnement de la Région, sur l'aide à l'investissement pour la création d'une activité diversifiante.

Les taux d'aide et la nature des investissements éligibles sont fixés en ces termes :

- Aides en zone non défavorisée :	40% des investissements éligibles
- Aides en zone défavorisée	50% des investissements éligibles
- Bonus pour les Jeunes Agriculteurs	10% des investissements éligibles

Les investissements concernent les matériels individuels liés à l'activité de production, dans les secteurs économiques suivants : la filière cheval, l'arboriculture, les micro filières comme l'apiculture, l'héliciculture, la trufficulture, l'aquaculture continentale ou la production légumière, les circuits courts et vente directe, l'agriculture biologique.

La répartition des aides est déterminée comme suit :

	Région Poitou-charente	Complément du Département de la Charente
Création d'activités	15%	5%
Extension d'activité	10%	5%
Démarche collective	+ 5%	5%
Jeunes Agriculteurs	+ 5%	5%

La politique régionale de l'apprentissage

Le dossier central de la Commission permanente porte sur l'apprentissage en Région.

La politique de l'apprentissage a été renouvelée au cours de deux dernières années autour des objectifs suivants :

- mobiliser l'apprentissage pour que « **chacun ait un métier en Poitou-Charentes** » ;
- **augmenter le nombre de places offertes aux jeunes** : alors même que Poitou-Charentes est une région où les formations en apprentissage sont très nombreuses, la Région a décidé de **créer 1000 places en 2 ans**, après la stagnation observée entre 2002 et 2003 ;
- **ouvrir largement l'apprentissage aux formations dans l'enseignement supérieur** : un tiers des places créées par la Région portent sur des formations post-bac, notamment des BTS qui assurent en alternance une formation de qualité et qui débouchent sur l'emploi ;
- **associer les lycées professionnels à la modernisation de l'apprentissage**, de manière à ce que la carte des formations en Région s'appuie de manière équilibrée sur les CFA et sur le secteur public, pour que les actions de formation en alternance se développent au profit d'une insertion professionnelle plus rapide des jeunes ;
- **veiller à l'accès des jeunes filles à toutes les formations**, y compris celles traditionnellement davantage destinées aux jeunes gens : c'est un engagement fort de la Région, pour contribuer à ce que le marché du travail soit davantage équilibré entre les deux sexes et que les besoins de main d'œuvre qualifiée dans les secteurs en tension soient mieux couverts ;
- **engager les maîtres d'apprentissage dans une dynamique de qualité des formations**, avec des engagements réciproques : respect des principes de la formation en alternance, participation à l'équipement professionnel des apprentis, soutien accru lors de la formation ouvrent droit, en contrepartie, à une aide régionale plus forte ;
- **accompagner le développement des TIC dans les formations** ;
- s'assurer que les jeunes en situation de handicap peuvent aussi accéder aux formations en apprentissage avec une convention innovante signée avec l'Agefiph.

Cette politique de l'apprentissage a été lancée dans le cadre des travaux sur le Schéma régional des formations. Elle entre maintenant dans une phase plus opérationnelle avec la renégociation des conventions quinquennales, la préparation de la rentrée 2006 et la création du Campus régional des métiers en Charente.

Cette politique de l'apprentissage est complétée par **le soutien accordé par la Région aux apprentis diplômés de familles modestes qui bénéficient du permis de conduire gratuit**, pour accéder plus facilement à un emploi.

Renouvellement des Conventions de création de CFA et sections d'apprentissage

2007-2011

L'apprentissage est une priorité pour le Conseil régional, pour que chaque jeune puisse avoir accès à une formation de qualité et ainsi avoir à un métier en Région Poitou-Charentes.

Le Conseil régional propose donc le renouvellement pour 5 ans des conventions de création des CFA et Sections d'apprentissage de Poitou-Charentes, qui arrivent à échéance au 31 décembre 2006.

Les missions des CFA créés sont ainsi définies, conformément aux priorités de la Région :

- **Assurer la qualité globale du dispositif** tout en développant les effectifs et en élargissant le champ des formations et des employeurs
- **Accueillir de nouveaux publics** : jeunes filles dans les filières masculines, jeunes sortis du système scolaire et orientés par les missions locales et les PAIO, jeunes handicapés...
- **Adapter les parcours aux besoins des jeunes**

Cf Annexe : Convention type de création de CFA et sections d'apprentissage pour la période 2007-2011.

→ Création d'un CFA à Bressuire

Le Conseil régional autorise par ailleurs la transformation de la section d'apprentissage de l'Institut Rural d'Education et d'Orientation (IREO) de Bressuire en CFA. Ceci afin de faciliter la gestion des formations dans les sites déconcentrés. L'IREO de Richemont sera rattachée à ce nouveau CFA.

Cap sur la rentrée 2006 :

Donner aux CFA les moyens d'accomplir leur mission

en termes d'investissements prioritaires et d'ouverture de nouvelles formations

Le Conseil régional propose de donner aux CFA les moyens financiers nécessaires à la préparation de la rentrée 2006, pour que celle-ci soit réalisée dans des conditions optimales, aussi bien pour l'établissement concerné que pour les apprentis.

Il décide, en conséquence :

- **L'attribution d'une subvention de 3 918 657 euros pour répondre aux besoins d'investissements prioritaires des CFA**, relatifs à la sécurité, à la rénovation des diplômes, à l'utilisation pédagogique des TIC ou encore aux conditions de vie des apprentis.

A noter que ce co-financement régional est très souvent indispensable car la plupart des établissements n'ont pas suffisamment de fonds propres.

Cf Annexe : Investissements dans les CFA par département et organisme

- **Une avance financière, au titre des subventions de fonctionnement, de 673 837 euros pour l'ouverture de 42 nouvelles formations. Ce qui correspond concrètement à 504 places pour la rentrée 2006.**

Cette avance financière s'avère également indispensable car les subventions de fonctionnement votées pour les CFA et sections d'apprentissage en décembre 2005 pour l'année 2006 n'intégraient pas le coût des nouvelles formations pour 2006.

→ Ouverture d'une formation à l'ITES de Châtelleraut

Dans le cadre des décisions relatives aux nouvelles formations par apprentissage, le Conseil régional propose l'ouverture à l'ITES de Châtelleraut d'une formation de « responsable qualité sécurité environnement (Titre homologué de niveau II), **soit 12 nouvelles places disponibles pour cette filière et dès la rentrée 2006.**

- **L'attribution d'une carte personnalisée à chaque apprenti** afin de faciliter au mieux sa vie quotidienne.

CFA de Charente :

une rénovation optimale et concertée

Le Conseil régional a décidé de s'engager de manière conséquente dans la rénovation des CFA de Charente sur les bases suivantes :

- **une démarche participative.** La rénovation des CFA de Charente fait actuellement l'objet d'un processus de consultation auprès des partenaires de la Charente afin de répondre au mieux aux besoins de rénovation des structures de formation concernées.
- **un projet innovant de campus régional des métiers** sur les sites de Cognac, Chasseneuil, Barbezieux et l'Isle d'Espagnac, avec des pôles de compétences définis comme suit :
 - Cognac : pôle restauration et métiers de bouche
 - Chasseneuil : pôle bâtiment second œuvre et services à la personne
 - Barbezieux : pôle bâtiment gros œuvre
 - L'Isle d'Espagnac : pôle industriel et tertiaire

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Répondre le plus efficacement possible aux besoins des territoires
- Créer de véritables pôles de compétences, tout en tenant compte des besoins de proximité des jeunes en formation au niveau V
- Optimiser le coût des investissements

Ce choix de 4 sites majeurs de formation pour l'apprentissage en Charente conduit à réaménager la carte des formations, en terme de répartition des filières.

Cf Annexe : Carte des formations

Sur la base de cette nouvelle carte, le Conseil régional a décidé de faire appel à un programmiste extérieur afin de définir précisément les besoins en construction et en équipement des CFA.

Modernisation des matériels ferroviaires pour une meilleure qualité du réseau TER

Dans l'objectif d'une meilleure qualité du réseau TER, le Conseil régional a décidé d'engager un plan de modernisation des matériels ferroviaires.

La décision proposée porte sur la **rénovation de 5 autorails X 2200 et 5 remorques XR 6000** actuellement en service et utilisés sur les lignes de l'étoile ferroviaire de Saintes.

Ces matériels datant des années 1980 ne correspondent plus aux attentes des voyageurs et souffrent d'un écart de qualité avec les nouveaux TER financés par la Région. Leur rénovation, effectuée parallèlement aux opérations de révision générale permettra assurément des économies sur le coût total, limitant également leur temps d'utilisation.

Cette décision complète celle prise lors de la dernière commission permanente pour **l'acquisition de 16 nouveaux autorails de grande capacité**, et ultérieurement de 5 autorails supplémentaires.

Le plan de modernisation mis en œuvre par ces deux décisions porte sur les domaines suivants :

- **les espaces intérieurs**, avec notamment de nouveaux revêtements, des demi-cloisons vitrées, des revêtements de siège confortables, un éclairage adouci
- **une livrée intérieure et extérieure moderne** comparable à celle des matériels de dernière génération
- **une classe unique, entièrement non-fumeur**. Ce qui permettra une utilisation optimale de la capacité d'accueil des voyageurs en période de pointe
- **l'amélioration de l'espace PMR et le maintien des crochets à vélo**

Soit un engagement conséquent de 2 500 000 euros.

La Région lance aujourd'hui une opération innovante pour **améliorer la nutrition des jeunes dans les lycées**.

Elle répond à un défi : comment organiser une réponse de qualité à la suite de la suppression des distributeurs automatiques décidée par le législateur.

Elle vise aussi à développer la restauration collective dans la Région, car seuls 5 % des produits de Poitou-Charentes sont consommés hors domicile.

Illustrant la méthode régionale de démarche participative et du « gagnant – gagnant », cette nouvelle opération permet :

- la distribution dans les lycées d'un petit pain et d'une pomme, produits de la Région, des exploitations agricoles et du réseau des boulangers-pâtisseries ;
- l'accompagnement de cette distribution par un projet nutritionnel d'établissement, pour contribuer à l'amélioration de l'alimentation des jeunes.

En pratique, cette offre régionale doit permettre aux jeunes de substituer des produits régionaux assurant un équilibre nutritionnel aux viennoiseries et autres produits qui avaient été substitués aux distributeurs automatiques.

Les produits élaborés sont le fruit du travail partenarial mené par l'IRQUA avec les fédérations des boulangers-pâtisseries (objectif à terme : une cinquantaine de boulangeries offrant les petits pains) et les producteurs de fruits de la Région.

Les produits ont vocation à être achetés et distribués par les foyers lycéens, comme c'était le cas pour la gestion des distributeurs, de manière à leur permettre de disposer de ressources finançant leurs activités. Un objectif de prix de 50 centimes a été fixé.

Cette opération s'appuie sur une expérimentation qui a été conduite au Lycée Ernest Perochon à Parthenay (79), au cours de laquelle la mise en place du « petit pain + pomme » a permis au foyer d'en distribuer davantage que les chocolatinnes qui avaient été substituées aux friandises des distributeurs.

Ci-joint : dépliant de l'opération.